

Chers parents,

En ces temps particuliers de confinement, permettez-moi tout d'abord de vous remercier de votre investissement et des efforts que vous faites pour venir en appui de nos enseignant-es dans l'application de la continuité pédagogique.

L'exercice est ardu, particulièrement dans les classes du collège mais l'équipe pédagogique vous est reconnaissante de poursuivre cette mission et de ne pas baisser les bras car l'année scolaire de votre enfant n'est pas terminée et il reste encore un trimestre avant les « grandes vacances ».

Un trimestre important car c'est à l'issue de ce dernier que le conseil de classe de fin d'année validera ou non, de façon définitive, l'orientation pour la rentrée scolaire 2020-2021 de votre enfant. Dans les prochains jours, vous recevrez l'avis provisoire du conseil de classe du deuxième trimestre et pour les élèves qui auront reçu un avis provisoire différent des vœux qu'ils avaient proposé, le professeur principal prendra contact avec vous pour échanger sur ce sujet.

Notre ministre, Monsieur Blanquer, a dit lors de son allocution télévisée que les évaluations passées pendant la période de confinement ne seraient pas prises en compte dans le livret si elles ne permettaient pas à l'élève de se positionner par rapport à ses apprentissages.

C'est pourquoi j'ai demandé aux enseignants que les évaluations mises en place pendant cette période devaient donner la priorité à la dimension formative.

Cette dernière est constitutive de tout apprentissage et permet à l'enseignant d'avoir un retour sur ce que les élèves ont compris, sur les difficultés qui ne sont pas encore surmontées afin d'identifier leurs besoins pour ajuster au mieux l'accompagnement. Pour l'élève, elle lui permet de comprendre ce qu'il réussit et ce qu'il doit encore travailler. Cette évaluation se fait sur la base de compétences à acquérir et peut s'accompagner d'une notation chiffrée qui sera prise en compte dans le troisième trimestre, au collège comme au lycée.

Quant aux évaluations sommatives (= concernant la somme des connaissances), elles pourront être prises en compte qu'au cas par cas, et ne devront en aucun cas être discriminantes pour les élèves si elles n'ont pas pu se faire dans de bonnes conditions.

C'est donc à travers les exercices donnés par les enseignants et les évaluations formatives, que nous pourrons juger de la progression de votre enfant dans l'acquisition des compétences et des savoirs. C'est pourquoi

j'insiste sur la nécessaire assiduité que votre enfant doit avoir s'il veut accroître son niveau de compétences et s'assurer une fin d'année sereine en terme d'orientation et de livret scolaire.

Un relâchement dans le travail et l'investissement entrainerait irrémédiablement une difficulté pour elle ou pour lui à suivre les cours lors d'une reprise en mai ou en juin (au regard des incertitudes sur les évolutions de la situation sanitaire).

Les épreuves du Baccalauréat étant supprimées, les enseignant-es ne sont pas contraints par les surveillances et les corrections de ce dernier et pourront donc assurer leur cours durant toute la période allant du mois de juin jusqu'au 04 juillet. Nous repousserons d'autant que faire se peut la date des conseils de classe pour permettre aux enseignants d'évaluer sur la totalité du trimestre la progression scolaire et l'assiduité de votre enfant. Tout en lui permettant d'avoir le temps nécessaire pour renforcer scolairement son troisième trimestre.

Vous trouverez ci-dessous un extrait de la Foire aux Questions du site du ministère de l'éducation nationale concernant les modalités d'examen pour les élèves de Première générale.

Comment vont se passer les épreuves du baccalauréat de français ?

Les épreuves écrites (coeff. 5) sont annulées. La note de cette épreuve sera calculée sur la base de la moyenne des notes obtenues au cours de l'année scolaire en français.

Les épreuves orales sont maintenues dans les conditions initialement prévues : le candidat présentera au minimum une liste de 15 textes en voie générale et 12 textes en voie technologique, validée par le professeur, pendant un oral d'une durée de 20 minutes qui se déroulera la semaine du 26 juin au 4 juillet.

Comment va se dérouler la deuxième session d'épreuves communes de contrôle continu ?

Comme les épreuves écrites de français et toutes les épreuves terminales, les épreuves communes de contrôle continu sont annulées.

Comment seront évalués les élèves dans les disciplines qui devaient faire l'objet de la deuxième session d'épreuves communes de contrôle continu ?

S'agissant de l'histoire géographique, des langues vivantes et des mathématiques dans la voie technologique, les élèves sont déjà évalués dans le cadre de la première session (en 1ère) et de la troisième session (Terminale) des E3C. Les épreuves de la 2ème session sont donc neutralisées : la note du bac dans ces matières correspondra à la moyenne des notes obtenues aux E3C1 et aux E3C3.

S'agissant de la spécialité abandonnée en fin de 1ère, les notes retenues seront celles du livret. S'agissant de l'enseignement scientifique, la note retenue au titre des épreuves de première sera celle du livret.

Pour l'enseignement de spécialité et l'enseignement scientifique, les notes du 3ème trimestre seront-elles prises en compte ?

En fonction des dates de réouverture des établissements, les notes obtenues au cours du troisième trimestre seront prises en compte avec bienveillance. En tout état de cause, ces évaluations correspondront à des notions travaillées en cours par les élèves.

Les évaluations passées pendant le confinement compteront-elles dans les notes du livret ?

Les évaluations auxquelles les professeurs auraient procédé pendant le confinement ne compteront pas dans les notes attribuées au titre de l'examen, afin de ne pas générer d'inégalité de traitement entre les candidats.

Que se passe-t-il pour les élèves qui n'ont pas passé les E3C1 ?

Afin de ne pas rompre l'égalité entre les candidats, les élèves qui n'auraient pas passé les E3C1 devront les passer dès que les conditions de réouverture de leur établissement le permettront.

Je reste bien évidemment à votre disposition pour toute question. Vous pouvez m'adresser un courriel ou téléphoner à l'établissement sur les horaires d'ouverture (voir notre site internet pour cela).

Prenez soin de vous et de vos proches.

Bien cordialement.

Ludwig Nedelec